

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres  
- Affiliés au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- qui ont pris part à  
la délibération : 11

*Séance du*

*L'an deux mil vingt le 29 juillet à 18 heures 30*

Date de la convocation : 24 juil. 2020

Date d'affichage : 24 juil. 2020

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Denise  
COMOY, Maire.*

Présents : Tous les membres en exercice.

Absent :

Excusé : JF.JOLY donne pouvoir à M.VIALLET, C.GROSGURIN donne  
pouvoir à MC.COUTURIER

Mr D.JULLIARD a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article  
2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET : formation des Commissions communales**

Afin de préparer les dossiers qui devront être soumis au conseil municipal, Madame le Maire propose la formation des commissions suivantes, et après en avoir délibéré, le Conseil décide de la formation des Commissions communales suivantes :

**Commission 1** : Finances - Budget

**Commission 2** : Social, école, médical, vie associative, manifestations, fleurissement

**Commission 3** : Voirie, déneigement, entretien courant, patrimoine, bâtiments communaux, forêt

**Commission 4** : Economie, commerces, agriculture, tourisme, communication

**Commission 5** : Urbanisme, droit du sol, environnement

Le Conseil Municipal procède ensuite à la formation des commissions. Le Maire sera Président de droit de l'ensemble des Commissions.

**Commission 1** : S.JUHEN, G.LEGAY, M.VIALLET, C.GROSGURIN

**Commission 2** : MC.COUTURIER, S.JEANNIN, JF.JOLY, P.MELOT

**Commission 3** : S.JEANNIN, P.MELOT, M.VIALLET, MC.COUTURIER

**Commission 4** : J.GIROUD, JF.JOLY, P.MELOT, D.JULLIARD

**Commission 5** : S.JUHEN, G.LEGAY, C.GROSGURIN, S.JEANNIN, P.MELOT, JF.JOLY

Les commissions vont se réunir dans les 8 jours afin de nommer leur vice-président.

## **Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication et notification  
le :

Pour copie conforme  
Le Maire

